



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 69 – 04/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 04/04/2025 et le 04/04/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 04/04/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N°2025-DDT/SRECC-GC/12

du 15 mars 2025

**portant autorisation de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes de PTAC
le vendredi 18 avril 2025 (vendredi Saint) et le vendredi 26 décembre 2025 (Saint-
Étienne) dans le département de la Moselle**

Le Préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82 623 du 22 juillet relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 23 septembre 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Laurent TOUVET, préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 modifié relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes ;

CONSIDÉRANT que le vendredi 18 avril 2025 (vendredi Saint) et le vendredi 26 décembre 2025 (Saint-Étienne) sont des jours fériés de droit local, des mesures de circulation spécifiques doivent être prises pour éviter aux professionnels concernés le préjudice excessif que représenterait une interdiction pendant quatre jours consécutifs ;

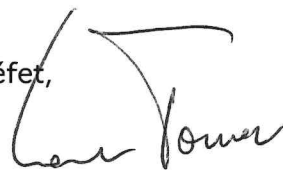
SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, sans restriction de tonnage, y compris les matières dangereuses, est autorisée le vendredi 18 avril 2025 (vendredi Saint) et le vendredi 26 décembre 2025 (Saint-Étienne), jours fériés de droit local, sur le réseau routier et autoroutier de la Moselle.
- Article 2 :** Cette mesure concerne toutes les entreprises et inclut celles dont le siège social est situé hors du département.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant la publication.
Le même recours peut être déposé, dans les mêmes conditions de délais depuis le site : <https://citoyens.telerecours.fr>
- Article 4 :** La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, le directeur interdépartemental des routes de l'Est, le directeur départemental des territoires de la Moselle, la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, la directrice zonale des CRS Est, le président du conseil départemental de la Moselle, l'inspecteur du travail dans les transports, le président de la chambre des transports routiers de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

15 mars 2025

Le préfet,



Laurent Touvet

ARRÊTÉ n° 2025-578

**portant modification de la liste des médecins agréés pour le
département de la Moselle**

Le préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Moselle – Monsieur Laurent Touvet ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL-2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'avis émis par le président de la confédération des syndicats médicaux français de Lorraine ;

Vu l'avis émis par le président de l'union régionale des professionnels de santé Grand Est ;

Vu l'avis émis par le président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Moselle ;

Considérant que par les trois décrets du 11 mars 2022 précités, ont été assouplies les conditions pour bénéficier de l'agrément visé à l'article 1^{er} du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les médecins énumérés dans la liste annexée sont désignés médecins agréés dans le département de la Moselle pour 3 ans jusqu'au 8 juin 2027.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle.

Article 3 : L'arrêté n°2025-0010 du 7 janvier 2025 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle et dont une copie sera adressée aux intéressés et au président de l'ordre des médecins, président de l'union régionale des professionnels de santé Grand Est et président de la confédération des syndicats médicaux de Lorraine.

Metz, le **28 MARS 2025**

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,


Richard Smith

Médecins généralistes		
Arrondissement de Château-Salins		
BOURLON Jean-Pierre	9 avenue Foch	57170 CHATEAU-SALINS
PRZYCHOCKI Christophe	MSP 130 promenade du Canal	57260 DIEUZE
Arrondissement de Forbach		
AIME Raymond	10 place de la libération	57430 SARRALBE
BENCHEIKH Kamel	5 rue des Alliés	57800 FREYMING-MERLEBACH
BIRGE Jacques	1 A place du Marché	57220 BOULAY
BROCCHI Pierre	24 avenue Roosevelt	57800 FREYMING-MERLEBACH
CHATOR Patrice	10 Avenue Longchamps	57380 FAULQUEMONT
GASTALDI Denis	30 rue de l'Hôpital	57240 MORHANGE
HELL Marc	2 rue Saint Blaise	57460 BEHREN-LES-FORBACH
KLAUBER Philippe	Centre de Santé Filieris 6 Place Sainte-Marthe	57350 STIRING-WENDEL
MAULARD-HOPP Isabelle	MSP 2 Place Bérôt	57240 MORHANGE
PELLEGRINI André	9 rue de Chatelaillon	57520 ALSTING
STINES Pierre	4C rue du Neufeld	57450 FAREBERSVILLER
THIRY René	11 rue Principale	57980 DIEBLING
TIMMERMAN Brice	Espace médical du Château Place du Marché	57730 FOLSCHVILLER
Arrondissement de Metz		
BALAND-PELTRE Karine	18 rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BALLOT-GACONNET Jean-Baptiste	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BOUR Emilie	2 rue des Marronniers	57000 METZ
BOYE-HAUBER Karine	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BRAUN François	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
CIPOLAT Lauriane	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DELARBRE Guillaume	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DEZ Laurent	7, Allée des Mimosas	57530 COURCELLES-CHAUSSEY
DOUCET Pierre-Yves	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
DOUKHI Fatiha	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
DUGNY Christophe	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
FIORLETTA Alix	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
FOURNIER Lucile	9 bis route de Paris	57160 ROZERIEULLES
GARCIA Albert	2 rue des Marronniers	57000 METZ
GAUTIER Vanessa	9 rue de Metz	57160 MOULINS-LES-METZ
GENOVESE Guillaume	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
HOUVAIN Magalie	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
KRIOUT Kamel	148 bis Rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
LANDMANN-DORN Sandrine	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
LAUR Anne	10 rue Clémenceau	57185 CLOUANGE
MASIUS André	36 Place Saint Louis	57000 METZ
MAURIERE Serge	26 rue Wilson	57130 ARS-SUR-MOSELLE
MARX Michel	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ

RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
MICCICHE FANGET Johanna	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
NOSAL Michel	33 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
PAVEAU Alain	7 rue des Ecoles	57155 MARLY
RAIMOND Jacques	14 Quai Paul Wiltzer	57000 METZ
RAYEUR Denis	1 place l'Hôtel de Ville	57120 ROMBAS
RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
ROBARDET Olivier	79 rue de Metz	57300 TALANGE
ROTHMANN Christophe	Hôpital Claude Bernard 98, rue Claude Bernard	57070 METZ
ROZIER Vincent	10 rue Haute Rive	57070 METZ
SAUZE Olivier	123 Avenue André Malraux	57000 METZ
SCHUCK Didier	1 C rue du Rond-Point	57160 LESSY
SIEGRIST Sophie	3 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
SPANU Gabrielle	Allée Philippe Lebon	57950 MONTIGNY-LES-METZ
SUDROW Cédric	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
THIRY Michel	42 rue de la Gare	57300 MONDELANGE
WAGENHEIM Cédric	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
WAGNER Patrick	8 Rue de France	57320 BOUZONVILLE
WAX Christian	23 rue Charles de Gaulle	57950 MONTIGNY-LES-METZ
WIECZOREK Michel	3 rue des Marronniers	57420 POURNOY LA GRASSE
ZIMMERMANN Maxime	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
Arrondissement de Sarrebourg		
GASS Michel	4 rue des Fontaines	57400 ARZVILLER
GERARD André	41 Grand'Rue	57400 SARREBOURG
HENRY Jean-Patrick	22 A Rue des Carrières	57400 SARREBOURG
KRANZ-BLETTNER Michèle	68 Grand'Rue	57930 MITTERSCHHEIM
SANNER Daniel	62 rue des Halles	57810 AVRICOURT
Arrondissement de Sarreguemines		
DAL FERRO Jean-Louis	182 rue de la Montagne	57200 SARREGUEMINES
HEYMANN KLEIN Fabienne	32 rue du Moulin	57410 ROHRBACH-LES-BITCHE
PREUL Roland	6 rue des Vosges	57200 SARREGUEMINES
Arrondissement de Thionville		
ATTARI Habaissd	MSP Rue de Ludange	57655 BOULANGE
BERGMANN Bernard	42 Rue de Gaulle	57700 HAYANGE
FURGONI Humbert	174 rue Hennequin	57780 ROSSELANGE
GODFRIN Bertrand	13 B rue du Maréchal Foch	57710 AUMETZ
SCHMITT Gérard	8 Square du 11 Novembre	57100 THIONVILLE
THEVENET Pascal	21 place de la République	57100 THIONVILLE
Uniquement pour SGAMI Est		
PARTOUCHE Eric	37 rue de la Tour	57100 THIONVILLE
Médecins spécialistes		
Cardiologie		

KOHLER Mireille	17 rue de Sarre	57070 METZ
MICHAUX Lionel	1 Rue de Sarre Bâtiment B	57070 METZ
Chirurgie digestive		
BILBAULT Florian	11 Rue de Sarre	57070 METZ
BUISSET Cyrille	11 rue de Sarre	57070 METZ
Chirurgie dentaire		
BILINSKI Frédéric	6 route de Paris	57160 ROZERIEULLES
Gastro-entérologie		
ARDIZZONE Jean-François	2 rue René-François Jolly Hopital Robert Pax	57200 SARREGUEMINES
KULL Eric	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
Hématologie et oncologie		
DORVAUX Véronique	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
Néphrologie		
MIRGAINE Philippe	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
Oncologie		
LUPORSI Elisabeth	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
Ophtalmologie		
LAURAIN Jean-louis	35 avenue de Nancy	57000 METZ
Oto-Rhino-Laryngologie		
VALLEE Frédéric	9 rue Mgr Heintz	57000 METZ
Pneumologie		
MULLER Dominique	29 rue de Sarre	57070 METZ
Psychiatrie		
ADNET-MARKOVITCH Véronique	HPM – Hôpital de Belle-Isle	57000 METZ
	2 Rue Belle-Isle	
BOHARD Frédéric	289 rue de Metz	57525 TALANGE
HENRY Jacques	CH de JURY	57157 JURY
ROCQUES Bernard	5 rue des Murs	57000 METZ
Rhumatologie		
BERNARD Patrick	30 rue des Clercs	57000 METZ
BOYER Jean-Louis	97 rue de Metz	57300 HAGONDANGE
CELANT Anna-Lisa	UNEOS Site Hôpital Robert Schuman	57070 METZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 2 avril 2025

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 (vote)
- 2) Point sur les travaux du Comité de suivi budgétaire du 19 mars 2025 (information)
- 3) Point sur la programmation 2025 (information)
- 4) Point sur les publics du Centre Pompidou-Metz en 2024 (information)
- 5) Convention pluriannuelle avec le Département de la Moselle pour la période 2025-2027 (vote)
- 6) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice (information)
- 7) Points divers



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames CLARY Djamila, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.

Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Etaient absents excusés :

Mesdames BURGYP Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBÉY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).

Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU le règlement intérieur du Conseil d'Administration, et notamment son article 10,

VU le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

Pour extrait conforme
Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Étaient présents :

Mesdames CLARY Djamila, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.

Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Étaient absents excusés :

Mesdames BURGUY Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBEY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).

Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n° 2 : Point sur les travaux du Comité de suivi budgétaire du 19 mars 2025.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU sa décision du 6 novembre 2012 portant création d'un Comité de suivi budgétaire,

APRES PRESENTATION des travaux du Comité de suivi budgétaire qui s'est tenu le 19 mars 2025 et du tableau de bord consolidé des indicateurs budgétaires au 31 décembre 2024, accompagné d'une note de commentaires,

PREND ACTE des travaux du comité du 19 mars 2025 et du tableau de bord consolidé.

Pour extrait conforme
Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président


Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames CLARY Djamila, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.

Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Etaient absents excusés :

Mesdames BURGUY Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBÉY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).

Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°3 : Point sur la programmation 2025.

Il est pris acte d'informations communiquées en séance sur la programmation 2025 du Centre Pompidou-Metz.

Pour extrait conforme

Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président


Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames CLARY Djamila, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.

Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Etaient absents excusés :

Mesdames BURGYP Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBEPY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).

Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n° 4 : Point sur les publics du Centre Pompidou-Metz en 2024.

Il est pris acte d'informations communiquées en séance concernant la fréquentation et le profil des visiteurs du Centre Pompidou-Metz en 2024.

Pour extrait conforme

Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président


Laurent LE BON

Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Étaient présents :

Mesdames CLARY Djamila, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.

Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Étaient absents excusés :

Mesdames BURGUY Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBÉY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).

Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°5 : Convention pluriannuelle avec le Département de la Moselle pour la période 2025-2027.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU la volonté du Département de la Moselle de renouveler son soutien à l'action du Centre Pompidou-Metz en faveur du développement artistique et culturel du territoire mosellan durant les années 2025, 2026 et 2027,

VU la délibération du Conseil départemental de la Moselle lors de sa 2^{ème} Réunion Trimestrielle 2025 validant la création d'une autorisation d'engagement de 900 000 € pour le Centre Pompidou-Metz, répartie sur les années 2025, 2026 et 2027,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 31 mars 2025 portant attribution d'une subvention de 300 000 € pour 2025 au profit du Centre Pompidou-Metz, en soutien

notamment de l'exposition intitulée Après la fin. Cartes pour un autre avenir, et approuvant la convention 2025-2027,

CONSIDERANT qu'une subvention complémentaire de 50 000 €, hors autorisation d'engagement susvisée, sera soumise au vote des élus départementaux dans le cadre du projet « Les Jeux en héritage pour la Moselle » et fera l'objet d'un avenant à la convention,

CONSIDERANT que des évènements « tremplin » promotions des talents pourront être soutenus par le Département de la Moselle et qu'ils feront alors l'objet d'un avenant à la convention précisant les actions proposées et les moyens dédiés,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Centre Pompidou-Metz de conclure une convention pluriannuelle avec le Département de la Moselle pour la période 2025-2027, par laquelle il apporte son soutien au Centre Pompidou-Metz, notamment chaque année à une exposition,

VU le projet de convention pluriannuelle entre le Département de la Moselle et le Centre Pompidou-Metz pour la période 2025-2027 ci-joint,

APPROUVE la convention pluriannuelle jointe en annexe,

AUTORISE la Directrice à signer la convention jointe en annexe,

SOLLICITE le versement par le Département de la Moselle de la subvention annuelle de 300 000 € au titre de l'année 2025,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme

Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président


Laurent LE BON



Annexe Point 5 – CA du 2 avril 2025

Convention pluriannuelle 2025 - 2027

**entre le Département de la Moselle et
l'Etablissement Public de Coopération culturelle - Centre Pompidou-Metz**

Vu l'arrêté préfectoral 2016-1675 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé « le Centre Pompidou-Metz » en date du 6 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Moselle lors de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle 2025,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Moselle en date du 31 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Pompidou-Metz en date du 2 avril 2025,

Entre les soussignés :

Le Département de la Moselle

représenté par son Président, Monsieur Patrick WEITEN,
domicilié 1 rue du Pont Moreau, C.S. 11096, 57036 METZ CEDEX 1,
ci-après désigné par les termes « le Département de la Moselle »

D'une part,

Et :

Le Centre Pompidou-Metz

Établissement Public de Coopération Culturelle,
représenté par sa Directrice, Madame Chiara PARISI,
domicilié 1 parvis des Droits de l'Homme, CS 90490, 57020 METZ CEDEX 1,
ci-après désigné par les termes « le Centre Pompidou-Metz »

D'autre part,

IL EST DÉCIDÉ CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

La culture pour tous et partout occupe une place essentielle dans les choix du Département de la Moselle. De la proximité au rayonnement international, la diffusion artistique et culturelle sous toutes ses formes, de la création à la programmation est un pilier incontournable dans les enjeux d'avenir et de cohésion sociale pour la Moselle.

Ainsi, par son rayonnement, la qualité de sa programmation et sa volonté d'ouverture vers le plus grand nombre, le Centre Pompidou-Metz est-il un maillon fort de cette ambition culturelle portée par le Département.

En sus de favoriser la création, la diffusion et la médiation culturelles, de veiller à ouvrir l'action culturelle à un public le plus large possible sur tout le territoire ou encore de favoriser l'attractivité et le rayonnement culturels, le Département souhaite également accentuer le soutien à la création artistique et sa diffusion auprès des mosellanes et des mosellans, en particulier des publics relevant de ses compétences éducatives et sociales. Il souhaite que les talents révélés dans les domaines artistiques et culturels puissent trouver en Moselle une voie de formation, d'inspiration et d'accomplissement.

Le Département de la Moselle gère, par le biais de budgets annexes, des sites répartis sur l'ensemble du territoire : Château de Malbrouck à Manderen, Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim, Centre Européen Robert Schuman Maison de l'Europe à Scy-Chazelles, Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille, Musée départemental du Sel à Marsal, Jardins Fruitières de Laquenexy, Domaine de Lindre et Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte. Il accompagne aussi le financement d'équipements culturels qui participent au maillage culturel du territoire mosellan.

Le Département de la Moselle a participé à la construction du Centre Pompidou-Metz par un investissement de 10 millions d'euros, décidé lors de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle 2006. Metz Métropole est propriétaire du bâtiment, conçu par Shigeru Ban Architects et Jean de Gastines, et des biens (équipements, matériels et maquettes) qu'elle met à disposition du Centre Pompidou-Metz.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz a été créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2009, modifié par arrêté du 6 décembre 2016. Le Président du Département de la Moselle siège au conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée.

Aux termes de ses statuts, le Centre Pompidou-Metz a pour missions :

- de contribuer à présenter au public et à mettre en valeur les collections d'œuvres d'art dont le Centre Pompidou a la garde, dans les conditions définies par la convention d'association conclue avec ce dernier ;
- d'organiser toute manifestation visant à diffuser et à approfondir la connaissance de l'art depuis le début du XX^{ème} siècle, en particulier dans les domaines des arts visuels, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'architecture, du design et de la création industrielle ;
- d'encourager la création contemporaine, notamment par l'exposition des œuvres d'artistes vivants et l'organisation d'échanges entre créateurs et avec le public;
- de développer, dans le domaine de la création contemporaine, les échanges transfrontaliers mettant en relation des créateurs et des publics afin de faire émerger un espace artistique commun entre les régions voisines de France, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg ;
- de participer, par tous moyens, à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur les questions touchant à la société et à la culture contemporaines.

Le Centre Pompidou-Metz n'a pas vocation à acquérir des œuvres, ni à constituer de collection propre.

Afin d'accomplir sa mission, le Centre Pompidou-Metz :

- propose une programmation culturelle comportant notamment des expositions temporaires dans les domaines des arts visuels, du design, de l'architecture, du cinéma et de la création industrielle ; la réalisation de spectacles vivants ; des projections cinématographiques ; l'organisation de conférences et de débats ;
- définit et met en place une politique des publics ;
- définit et met en œuvre des actions de communication et de promotion ;
- développe des partenariats institutionnels et économiques ;
- encourage les actions de mécénat et les parrainages ;
- édite des publications et des produits dérivés ;
- entreprend toutes autres actions correspondant à sa mission.

ARTICLE 1. OBJET

Le Centre Pompidou-Metz et le Département de la Moselle ont une volonté commune d'agir en faveur du développement artistique et culturel du territoire mosellan et de son rayonnement. Par la présente convention, ils s'accordent sur des objectifs stratégiques dans leurs domaines de compétences respectifs, pour les années civiles 2025, 2026 et 2027.

Le Centre Pompidou-Metz s'engage à mettre en œuvre, à son initiative, sous sa responsabilité et en cohérence avec les orientations de la politique du Département de la Moselle, les programmes d'actions précisés dans les articles 2 et 3. Le Département, quant à lui, contribue financièrement à ces programmes d'actions.

ARTICLE 2. POLITIQUE DES PUBLICS

Le Département de la Moselle a inscrit l'élargissement des publics au cœur de la conduite de son action culturelle. Il porte à ce titre une attention particulière au public jeune, au public scolaire, ainsi qu'aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle. Le Centre Pompidou-Metz souhaite, quant à lui, s'appuyer sur son savoir-faire, son réseau et sa notoriété pour rendre accessible à tous l'art moderne et contemporain et pour permettre la conquête de nouveaux publics. Dans ce cadre, il développe notamment une politique active en faveur du public scolaire issu de la Moselle.

Dans ce domaine, chaque partie peut ainsi faire bénéficier l'autre de ses réseaux existants et de ses expériences avérées. Par ailleurs, les deux parties peuvent se concerter pour favoriser la circulation des publics entre le Centre Pompidou-Metz et les sites culturels départementaux.

ARTICLE 3. PROGRAMMATION

Le Centre Pompidou-Metz est une institution autonome dans ses choix scientifiques et culturels, qui développe sa programmation en conservant l'esprit du Centre Pompidou. Il met en œuvre une approche pluridisciplinaire portant sur tous les champs de la création.

Pour mener à bien cette action, des partenariats sont instaurés avec des institutions ou des lieux soutenus par le Département de la Moselle (comme le Centre d'Art Contemporain « La Synagogue de Delme »). Ces structures participent au dynamisme de l'offre culturelle sur le territoire mosellan et peuvent à ce titre être des partenaires privilégiés du Centre Pompidou-Metz.

Le Centre Pompidou-Metz et le Département de la Moselle pourront également s'appuyer, pour leur programmation, sur les réseaux d'acteurs locaux, nationaux et transfrontaliers développés par chacun d'entre eux.

3.1. Un soutien particulier à une exposition de grande envergure, chaque année

Le Département apporte chaque année son soutien à une exposition temporaire présentée par le Centre Pompidou-Metz.

- En 2025, le Département soutient l'exposition Après la fin. Cartes pour un autre avenir.

Rassemblant les œuvres de 40 artistes internationaux, l'exposition Après la fin. Cartes pour un autre avenir, sous le commissariat de Manuel Borja-Villel, s'organise autour de réflexions qui interrogent la diaspora et les limites de l'intelligibilité de la modernité afin d'imaginer d'autres mondes au-delà de la fin des temps, au-delà de notre propre temps.

Dans Après la fin. Cartes pour un autre avenir, les diasporas caribéenne et maghrébine, imbriquées depuis le début de la colonisation, s'entremêlent. Traversant une vaste période qui s'étale du XVII^{ème} siècle à nos jours, l'exposition aborde la condition diasporique de ces peuples et communautés, cet « être à la frontière », cette « appartenance sans appartenance », pour reprendre les termes de la poétesse Gloria Anzaldúa. La frontière n'est pas seulement ce qui sépare, mais une condition qui permet d'être à plusieurs endroits à la fois.

Un grand nombre des artistes présentés sont originaires ou liés à des régions du monde telles que les Caraïbes et la Méditerranée. Engagés sur les questions de genre et d'appartenance, ils nous invitent à étendre et enrichir notre compréhension du monde. Ils expérimentent des pratiques autant que des situations qui interrogent la spiritualité, la politique, la communauté, créant un rapport différent au temps et à l'espace. Plusieurs œuvres ont été imaginées par les artistes pour l'exposition et seront présentées de manière inédite à cette occasion.

Dans le cadre de cette exposition, des manifestations culturelles communes et/ou complémentaires pourront être proposées au public.

Ce projet bénéficie du soutien de la Saison culturelle Brésil - France 2025.

- Pour les années suivantes 2026 et 2027, le Centre Pompidou-Metz proposera des contenus d'expositions temporaires accompagnés des budgets prévisionnels afférents ; il les adressera au Département de la Moselle avant les 31 octobre des années respectives 2025 et 2026.

Le Département indiquera au Centre Pompidou-Metz, dans les meilleurs délais et par courrier, l'exposition qu'il aura choisi de soutenir.

3.2. Un soutien à d'autres actions artistiques et culturelles

Dans le prolongement de la précédente convention, d'autres actions artistiques et culturelles feront l'objet d'une collaboration entre le Centre Pompidou-Metz et le Département de la Moselle (par exemple dans les domaines du patrimoine culturel, historique, naturel et des arts vivants) : conférences, ateliers jeune public et des événements « tremplin » promotions des talents etc... Ce dernier point pourra faire l'objet d'un avenant précisant les actions proposées et moyens dédiés.

La liste des actions sera arrêtée d'un commun accord, par échanges entre le Département et le Centre Pompidou-Metz.

ARTICLE 4. PROMOTION ET COMMUNICATION

4.1. Actions de communication

4.1.1. - Dispositions générales

Chaque partie s'engage à faire bénéficier l'autre partie de ses réseaux de communication respectifs sur les plans local, régional, national, transfrontalier et international, pour toute action de communication relative à des partenariats établis entre le Centre Pompidou-Metz et le Département de la Moselle. La Direction de la Communication du Département de la Moselle et le Pôle Communication, mécénat et relations publiques du Centre Pompidou-Metz se rapprocheront dans ce cadre.

Le Département de la Moselle se propose de valoriser le Centre Pompidou-Metz par le biais de ses outils institutionnels (*Moselle Infos*, site internet du Département de la Moselle, etc.). Il développe ses actions de communication en faveur du Centre Pompidou-Metz en concertation avec ce dernier dans le respect de l'identité du Centre Pompidou-Metz et de celle du Centre Pompidou (ex Culture - Gares et connexions). Toute opération de communication, notamment de relations presse ou de publicité engageant le Centre Pompidou-Metz, est réalisée en coopération entre les deux parties.

Le Centre Pompidou-Metz s'engage à assurer la promotion du soutien du Département de la Moselle au travers des actions médiatiques menées par ses soins, notamment sur d'éventuels projets spécifiques ayant reçu des aides exceptionnelles. Il s'engage à réaliser en concertation avec le Département de la Moselle, les opérations de communication qu'il effectue afin d'assurer la cohérence et la convergence des actions menées dans le cadre de leur partenariat.

4.1.2. - Validation de documents (mentions et logotypes)

Chaque partie transmet à l'autre, pour validation, tout document de communication et d'information au public qu'elle diffuse, notamment les communiqués et dossiers de presse, les cartons d'invitation, les affiches, les cartes de vœux, les brochures et les dépliants, dès lors que ces documents font apparaître l'identité visuelle et logotype, les mentions, les images et les représentations des bâtiments de l'autre partie.

4.1.3 Conditions d'exploitation de l'image du Centre Pompidou-Metz

Par convention en date du 17 février 2011, les architectes du bâtiment du Centre Pompidou-Metz ont confié à l'établissement, en accord avec Metz Métropole, maître d'ouvrage et propriétaire du bâtiment, la gestion des droits d'auteurs attachés à son image. Pour toute exploitation non-commerciale, le Département de la Moselle est autorisé, à titre gracieux et non exclusif, à utiliser l'image du bâtiment du Centre Pompidou-Metz.

Les visuels doivent obligatoirement être accompagnés des mentions suivantes, en légende ou dans les crédits : Centre Pompidou-Metz© Shigeru Ban Architects Europe et Jean de Gastines Architectes, avec Philip Gumuchdjian pour la conception du projet lauréat du concours/ Metz Métropole/ Centre Pompidou-Metz/ Photo *nom du photographe*.

4.1.4 - Conditions d'exploitation des œuvres de la collection du Centre Pompidou

Le Département de la Moselle et le Centre Pompidou-Metz s'engagent à obtenir au préalable l'autorisation expresse d'utilisation et d'exploitation des images des œuvres de la collection du Centre Pompidou auprès des auteurs adhérents de la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (Adagp), représentant la plupart des auteurs ou des ayants droit des œuvres de la collection du Centre Pompidou.

Le Département de la Moselle et le Centre Pompidou-Metz s'acquittent directement des droits auprès de leurs détenteurs et font figurer obligatoirement les mentions suivantes :

Nom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de l'œuvre © société d'auteur (ex. Adagp, Paris 2020)
© Centre Pompidou, MNAM-CCI / *nom du photographe* / Dist. GrandPalaisRmn

4.1.5 - Documents produits par le Centre Pompidou-Metz

Dans la limite des droits qu'il détient, le Centre Pompidou-Metz met à disposition du Département de la Moselle gracieusement les documents qu'il produira, et ce à des fins promotionnelles.

4.2. Actions dans le domaine touristique

Le Département de la Moselle souhaite, à travers sa politique de développement touristique, affirmer le rayonnement touristique de la Moselle et soutenir le développement et la qualification de l'offre du Département. Le Centre Pompidou-Metz a également inscrit comme un de ses axes prioritaires le développement de la fréquentation touristique. En vue de la réalisation de cet objectif commun, les deux parties pourront prendre appui sur Moselle Attractivité qui pourra réaliser des actions de promotions et de communications.

4.3. Actions de promotion spécifiques

Les parties s'entendent pour favoriser la notoriété du Centre Pompidou-Metz et des sites culturels départementaux en organisant des visites « privilèges » pour le personnel du Département et du Centre Pompidou-Metz, notamment le personnel scientifique et d'encadrement, pour des personnalités amenées à se rendre sur le territoire mosellan ou pour des groupes d'invités prescripteurs. Les frais directs engagés à cette occasion (cocktail, etc.) sont à la charge des organisateurs.

ARTICLE 5. EVALUATION ET CONTROLE

5.1. Evaluation

Le Centre Pompidou-Metz procède, conjointement avec le Département de la Moselle à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions, sur un plan quantitatif comme qualitatif. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général local.

L'évaluation sera annuelle et au plus tard produite pour le mois de juin suivant le terme de chaque année.

Seront notamment pris en compte les indicateurs de fréquentation du Centre Pompidou-Metz (part des publics mosellans dans la fréquentation globale, part des publics scolaires mosellans dans la fréquentation globale des scolaires), ainsi que les collaborations établies entre le Centre Pompidou-Metz et les partenaires culturels mosellans, et les moyens mis en œuvre pour les valoriser auprès du public.

5.2. Contrôle

Le contrôle administratif et financier de l'exécution de la présente convention est exercé par toute personne désignée par le Président du Département de la Moselle.

Pour ce faire, le Centre Pompidou-Metz transmet aux services du Département l'ensemble des informations relatives à ses activités (modifications statutaires ; composition des organes d'administration et de direction ; moyens de gestion administrative).

Le Centre Pompidou-Metz s'engage à transmettre les documents financiers suivants : le budget prévisionnel, le compte de gestion, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, ainsi que le rapport d'activités.

Nonobstant les dispositions prévues à l'article 8 relatif à la résiliation de la convention, le Département peut exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée, s'il apparaît au terme des opérations telles que prévues dans cet article 5 de la présente convention :

- que celle-ci a été partiellement utilisée ou utilisée à des fins non conformes et ce, pendant la durée de la convention ;
- que les obligations prévues dans la présente convention et auxquelles doit s'astreindre le bénéficiaire (fournitures de documents financiers, information du Département. ..) n'ont pas été respectées.

ARTICLE 6. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention bilatérale est conclue pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

ARTICLE 7. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Département de la Moselle s'engage à soutenir le Centre Pompidou-Metz pour la réalisation de ses actions, sous forme de subvention.

7.1 Autorisation d'engagement

Sur la durée de la convention, le soutien au Centre Pompidou-Metz est prévu dans le cadre d'une autorisation d'engagement de 900 000 € répartie de la manière suivante :

	2025	2026	2027
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	300 000€	300 000€	300 000 €

Pour 2025, une somme de 300 000 € (trois cent mille euros) d'aide directe est inscrite en section de fonctionnement au budget du Département de la Moselle ; elle sera versée en une fois, après signature de la convention.

Pour les années 2026 et 2027, le paiement de la subvention interviendra sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif par l'Assemblée Départementale et de leur affectation sur l'autorisation d'engagement.

7.2 Subvention complémentaire

Par ailleurs, au cours de l'année 2025 une somme complémentaire de 50 000 €, hors autorisation d'engagement susvisée, sera soumise au vote des élus départementaux dans le cadre du projet « Les Jeux en héritage pour la Moselle » et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 8. RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9. MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant adopté dans les mêmes termes que la convention initiale. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Cette modification devra être validée par le Conseil d'Administration du Centre Pompidou-Metz, ainsi que par la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Moselle.

ARTICLE 10. RÈGLEMENT DES CONFLITS

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. Pour tout contentieux portant sur l'application de cette convention, les parties décident d'élire domicile à Metz et de porter l'affaire devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à METZ en deux exemplaires originaux, le

Le Président
du Département de la Moselle

La Directrice
du Centre Pompidou-Metz

Patrick WEITEN

Chiara PARISI



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 6
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames CLARY Djamilia, FORIN Florence (représente le Préfet de la Région Grand Est), FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine.
Messieurs CHABANE Armel (représente le Président du Département de la Moselle), DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, POTTE-BONNEVILLE Mathieu, THIL Patrick, Ver HULST Nicolas.

Etaient absents excusés :

Mesdames BURGUY Rachel (pouvoir à Madame FRIOT), GARNIER Claire, KIS Stéphanie (pouvoir à Madame LIZOLA), NARBÉY Julie, VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie (pouvoir à Monsieur POTTE-BONNEVILLE).
Messieurs BOHL Jean-Luc, BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Monsieur Ver HULST), GROSDIDIER François (pouvoir à Monsieur THIL), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, REY Xavier (pouvoir à Monsieur LE BON).

Date de convocation : 27 mars 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mercredi 2 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°6 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

VU ses délibérations des 28 novembre 2019 et 28 juin 2023 portant révision des délégations à la Directrice, notamment en matière de commande publique, contrats, conventions, transactions et actions en justice,

CONSIDERANT que la Directrice rend compte, lors de chaque séance du Conseil, des décisions qu'elle a prises en vertu de ses délégations,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par la Directrice en matière de commande publique, contrats et conventions ci-annexées.

Pour extrait conforme
Metz, le **02 AVR. 2025**

Le Président
Laurent LE BON

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle